

AR Prefecture017-200043479-20231123-2023_11_40-DE
Reçu le 27/11/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 23 novembre 2023
DÉLIBÉRATION n° 2023-11-40**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-trois, le 23 novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	15	21 (dont 6 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir d'Emmanuel JOBIN), Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Philippe BODET (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Daniëlle BALLANGER, Evelyne BAUDOIN, Gilbert BERNARD (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEAIS), Pascale BERTEAU, Marylise BOCHE, Chantal DARNEL (a reçu pouvoir de Jacky BRILLOUET), Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Christelle GRASSO, Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Brigitte SABOURIN), Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Georges TOURENC.			
Absents / excusés :			
Serge AUGER (excusé), Michel BOBIN (excusé), Catherine BOUTIN, Jean-Pierre CHAPOT, Olivier DENÉCHAUD, Steve GABET (excusé), Paul LEBOT, Martine LLEU.			
Également présents à la réunion :			
Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud			
Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance :		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
Madame Marie-France MORANT		Télétransmission en préfecture le : 27.11.2023	
Convocation envoyée le : 15 novembre 2023		N° : 017-200043479-20231123-2023_11_40-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 28.11.2023	

AR Prefecture

017-200043479-20231123-2023_11_40-DE
Reçu le 27/11/2023

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2023


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX, Président,**

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 23 novembre 2023

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,


Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.